



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 JUILLET 2006

L'an deux mille six, le Jeudi vingt sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Rambervillers, en ses lieux habituels, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Gérard KELLER, Maire.

PRESENTS : MM. KELLER, MÜLLER, Mme HAITE, MM. DUGUE, SOYEUR, Mme DERINDINGER, MM. GERARD, CAVERZASIO, Mme LAHALLE, M. SPISSER, Mlle DAVID, MM. BOILEAU, LENOIR, Mme HALL, Mme GIMMILLARO, M. BERNARDIN, Mme NOIRJEAN, M. GUIBERTEAU

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme JACQUEMIN, M. HUSSON, Mme GASPERMENT, Mme RATTAIRE, M. MICHEL

ETAIENT ABSENTS : Mme JOB, Mme BILOT, M. LAYER, Mme BLENET, M. GROB, Mme DOGHMANE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Emelyne DAVID

➤ ASSAINISSEMENT CENTRE-VILLE – SECTEURS 5 et 7 – APPROBATION DE MARCHES

Monsieur Gérard KELLER rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif, le 2 mars 2006, un crédit de 630.000 € a été inscrit au compte 2315-07 du Budget Annexe de l'Assainissement, afin de poursuivre le Programme Pluriannuel d'Assainissement et plus particulièrement les travaux d'Assainissement du Centre Ville :

Secteur 5 :

- Rue du Château
- Rue des Remparts
- Rue des Fossés
- Rue St Pierre
-

Secteur 7 :

- Rue Georges Clémenceau
- Rue Commandant Jacquot
- Ruelle Sous Broué

Il expose que la Maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le Bureau AC INGENIERIE EST du BAN SAINT-MARTIN qui a préparé le Dossier de Consultation des Entreprises.

Il précise que l'avis d'appel à la concurrence a été lancé le 14 juin 2006 et la date limite de réception des offres a été fixée au 10 juillet 2006. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 juillet 2006 pour procéder à l'ouverture des offres.

Il indique qu'après vérification et analyse de ces offres par le Maître d'œuvre, la Commission s'est réunie le 27 Juillet 2006 et a attribué le marché à l'entreprise SA Charles HOUILLON 47 rue du Docteur Fournier 88700 RAMBERVILLERS, pour un montant de **982.935,00 € HT soit 1.175.590,26 € TTC.**

Il invite donc le Conseil Municipal à approuver le marché et à autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 20 et 27 Juillet 2006,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le marché d'assainissement du Centre Ville – Secteurs 5 et 7 avec l'entreprise SA Charles HOUILLON 47 rue du Docteur Fournier 88700 RAMBERVILLERS, pour un montant de **982.935,00 € HT soit 1.175.590,26 € TTC.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et toutes pièces à intervenir au cours de l'exécution et du règlement du marché.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'Assainissement 2006, Opération n° 07, Article 2315 et que le complément sera prévu dans une prochaine décision modificative.

➤ PERSONNEL TERRITORIAL -TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'un agent des services techniques dont l'affectation a changé, il convient de transformer un poste d'agent des services techniques à 28 Heures/semaine en un poste d'agent des services techniques à 35 Heures/semaine, à compter du 1^{er} Août 2006.

Il précise que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette transformation de poste au cours de la présente séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

TRANSFORME, à l'unanimité, un poste d'agent des services techniques à 28 Heures/semaine en un poste d'agent des services techniques à 35 Heures/semaine, à compter du 1^{er} Août 2006.

➤ **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Conseil Municipal de Szczecinek a demandé d'organiser une réunion officielle en présence des Conseillers Municipaux de Rambervillers pour remettre la distinction de citoyen honoraire de la Ville de Szczecinek à Monsieur Jean CATTANT qui aura lieu entre le 8 et le 10 Août. Cette distinction est liée aux mérites considérables de Monsieur Jean CATTANT dans l'initiative et le développement de l'amitié franco-polonaise qui se manifestait dans les multiples échanges culturels de jeunes entre les villes de Rambervillers et Szczecinek. La date et l'horaire de cette cérémonie seront communiqués prochainement. Une invitation sera transmise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Secrétaire de Séance,

Mlle Emelyne DAVID

Le Maire,

Gérard KELLER